

Agences PARIS

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Montant transaction	TYPE DE MANDAT		
	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF	PRESATION BEVERLY
0€ à 250 000€	6%	5,00%	
250 001€ à 750 000€	5,00%	4,00%	
plus de 750 001€	4,00%	3,00%	
			A partir de 1 500 000€ 5%

VENTE EN VIAGER (sur le valeur vénale du bien)

TOUT MONTANT	10,00%	9,00%	
--------------	--------	-------	--

VENTE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL ET DROIT AU BAIL

TOUT MONTANT	10,00%	9,00%	
--------------	--------	-------	--

VENTE TERRAINS A BATIR

TOUT MONTANT	10,00%	9,00%	
--------------	--------	-------	--

Arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières.

*Le prix de ces prestations dont le règlement incombe aux acquéreurs (sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente) est indiqué en toutes taxes comprises et sont incluses dans nos annonces publicitaires.

HONORAIRES DE LOCATION

Location soumise à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

LOCATAIRE

Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail : 12€/m² TTC

Etat des lieux : 3€/m² TTC

PROPRIETAIRE

Un mois de loyer TTC, charge comprise et dont les honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat et état des lieux

Location non soumise à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Un mois de loyer TTC, charge comprise pour chacune des parties

Location des locaux commerciaux ou professionnels

10% du loyer triennal, charges comprises+TVA à la charge du preneur

2 000€ HT à la charge du bailleur

M
A
J

d
u

1

J
U
I
N

2
0
1
9